



Des images circulent dans la toile, d'une villa emmurée, au quartier Ekoumdoum, à Yaoundé, qui ces derniers temps a servi d'autel à sacrifier la virginité de quelques naïves, impatientes de découvrir le pays des merveilles. Parmi les images, celle d'un couple dont le mâle, en tenue d'Adam, couve une gamine à peine sortie du berceau, à moitié dévêtue, et dont il s'apprête à fendre l'âme en deux, de son sabre déjà extrait du fourreau.

« Puisque Dieu est mort, alors, tout est permis », exulte Dimitri, l'un des frères Kamarazöv dans le volumineux roman éponyme de 840 pages de l'écrivain russe Fiodor Dostoïevski. Déclaration saisissante : à la fois exaltante pour les esprits entreprenants, prospecteurs des horizons nouveaux ; effrayante tout aussi, du point de vue éthique où s'effondre la frontière entre le permis et le défendu, le prescrit et le proscrit ; dans le monde de la permissivité, régenté par le libéralisme non planifié où sont encouragés le meurtre brutal, l'inceste, l'homophilie, la zoophilie et même la nécrophilie. Ce monde du détournement d'élèves mineures du lycée d'Ekounou et d'ailleurs pour des partouzes orgiaques et libidineuses, par d'autres élèves du même établissement, voluptueux et avides de mordre à belles dents dans le fruit défendu, tels des vampires assoiffés de sang. En effet, l'un des frères Kamarazöv fracasse la tête de leur père au moyen d'une meule, pour l'amour de Grushenka, la femme que son père et lui convoitaient tous les deux. Le recadrage moral sera fait par Ivan, le dernier des six frères kamarazov, dans le tome second du roman sus évoqué : « tout est permis ne signifie pas que rien n'est interdit ».

Le délitement social frappe à notre porte. il a même déjà pris pied chez nous. Il ne s'agit plus du genre d'appréhension pour laquelle nous pouvons nous contenter de souffler d'un désespoir feint. Comme dépassés par les événements. Certes, d'aucuns parmi nous, pour impressionner notre entourage, nos anciens camarades surtout, avons souvent péroré sur l'ingouvernabilité de la République de nos enfants et sur leurs exigences toujours renouvelées. Du genre : « moi, je ne respirais plus à la maison avec ma dernière fille. Elle disait qu'elle ne pouvait passer ses vacances scolaires qu'à Londres. Elle vient de passer son Bepc. Et c'est le cadeau qu'elle disait mériter pour la circonstance. J'ai l'ai fait partir samedi dernier, je vous assure ! J'allais faire comment ? » Et badadi. Et bada doit.

Nous nous satisfaisions de cette gloriole. Comme pour étaler le degré de notre affection parentale, mesuré à notre volonté de satisfaire tous les caprices de notre progéniture. Si ce n'est notre capacité à toucher le ciel. Enfin...

Responsabilités

L'abbé Materne avait accoutumé de nous mettre en garde en ces termes : « crachez en l'air, ça vous retombe sur la face ». En sommes-nous si éloignés ? La déliquescence licencieuse est là. importée par les réseaux sociaux. Voici donc le temps de nous ceindre les reins comme de vaillants hommes, prévenait le Martiniquais Aimé Césaire. De faire front face à la ruine morale. Sans nous rejeter les fautes. Ni celles du passé, ni celles d'aujourd'hui. Nous résoudre à protéger notre société contre l'invasion de ces avatars importés. Et sur ce point, la responsabilité est plurielle. Elle commence à la maison, dans l'éducation parentale conseillant à sa descendance de limiter ses appétits, d'être moins poreuse à tous les souffles, d'éviter de croire que tout ce qui vient de l'Occident est bon à ingurgiter. Assurément, ce langage de catéchiste sera vite dépassé par la bourrasque des Tics, multipliée par les médias et les donneurs des leçons d'émancipation juvénile. Car, ce que vous lui refusez à la maison, votre enfant ira le gober goulument chez le voisin en vous traitant de « villageois » arriéré, rabat-joie ou rabat-jouissance... Au choix.

Le second pan de la responsabilité est celle du ministère public dont nous attendons toujours qu'il se saisisse de ce dossier sur l'atteinte aux mœurs, le détournement de mineurs et la pédophilie (étant donné l'âge de 11ans de certaines victimes droguées avant d'être labourées). Pas besoin d'attendre pour cela une autre saisine d'une quelconque partie civile. Ceux de nos camarades qui l'ont écouté, nous ont rapporté, en effet, que suivant leur maître, le professeur Stanislas Meloné, agrégé de droit privé, « le procureur a l'opportunité des poursuites ». Et, soulignaient-ils, le savant maître revenait toujours sur l'étymologie latine « oportet ». Certes, ces dévoyés auront beau être interpellés, mais si les lois ne sont pas assez dures pour les châtier à leur faire mal, ce sera pure rigolade.

Émissions destructrices

Alors le troisième palier de responsabilité est celui du parlement, faiseur de lois. Nous, le petit peuple, sommes tout ouïe, espérant entendre ses deux chambres mettre en demeure les départements ministériels en charge de la formation de la jeunesse, de tirer les conséquences de ces dérapages qui se multiplient et d'indiquer les chemins du retour à l'orthodoxie. Notre société a besoin de sortir du carcan de l'imitation servile des législations européennes sur

l'éducation des enfants, sur le fonctionnement de nos institutions et sur notre modèle de société en général. il s'agit d'ouvrir et d'explorer des chemins nouveaux dans notre arsenal juridique. Dans les universités, ils appellent cela « la renaissance africaine ».

Pour finir, le dernier pan de la responsabilité est celui qui incombe à nos dirigeants. il est attendu d'eux qu'ils trouvent le moyen de couper notre jeunesse de l'endoctrinement funeste de l'Occident. Les moyens technologiques existent déjà. il suffit d'en avoir la volonté. On dit que la Chine et d'autres pays, soucieux de maîtriser la parturition du type de citoyens requis pour leurs sociétés empêchent l'entrée dans leurs territoires des émissions destructrices dont l'Europe et l'Occident sont devenus champions du monde. Pour ce faire, elle, la Chine, brouille toutes les ondes venues de ces pays. Pourquoi ne le ferions-nous pas !!!? Courageusement. Malgré leurs relais locaux qui nous traiteraient de moyenâgeux. Duc in altum.

Source : La Nouvelle
